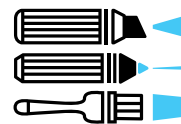


La Maison des Artistes

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

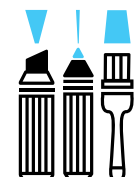
secu-artistes-auteurs.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2016

MAISON DES ARTISTES



SOMMAIRE

Le régime des artistes auteurs

Chiffres clés p. 5

Faits marquants MDA p. 7

Artistes auteurs MDA

Activité des artistes-auteurs p. 9

Profil des artistes-auteurs p. 10

Revenus artistiques p. 12

Diffuseurs MDA p. 14

Activités auteurs

Déclaration de revenus et d'activités p. 15

L'affiliation et le maintien p. 16

Le recouvrement p. 16

La dispense de précompte p. 17

La Commission d'action sociale p. 17

Activités diffuseurs

Le précompte p. 18

Le traitement de la déclaration de chiffre
d'affaires ou de commissions p. 18

La déclaration trimestrielle en ligne p. 19

Le recouvrement p. 19

Relation cotisants

Accueil physique p. 20

Accueil téléphonique p. 20

Gestion des e-mails p. 21

Site internet p. 21

LE RÉGIME DES ARTISTES AUTEURS

Chiffres clés

262 617
auteurs cotisants

- Affiliés MDA : 21 797
- Assujettis MDA : 38 395

TOTAL MDA : 60 192

- Affiliés Agessa : 16 718
- Assujettis Agessa : 185 707

TOTAL Agessa : 202 425

48 529
diffuseurs

- Sociétés de ventes volontaires MDA : 338
- Commerces d'art MDA : 2 013
- Diffuseurs 1% : 21 310

TOTAL MDA : 23 661

- Permanents Agessa : 2 339
- Occasionnels «actifs»* Agessa : 22 529

TOTAL Agessa : 24 868

281 millions
d'euros encaissés en 2016,
dont :

- ✕ MDA : 92,52 millions (+ 0,76 %)
- ✕ Agessa : 151,21 millions (+ 1,30 %)
- ✕ 18,26 millions au titre du contentieux (- 4,08 %)
- ✕ 10,11 millions pour la Contribution à la formation professionnelle (+ 0,95 %)
- ✕ 8,71 millions pour le RACD (+ 5,54 %)

* Diffuseurs ayant réalisé au moins une déclaration au cours de l'année 2016

Administrateur provisoire

Monsieur Bernard Billon a assuré les fonctions d'administrateur provisoire de l'Agessa et de la Maison des Artistes - Sécurité sociale tout au long de l'année 2016. Il était, à ce titre, investi de l'ensemble des pouvoirs dévolus aux conseils d'administration.

Portail commun www.secu-artistes-auteurs.fr

Le site de l'Agessa ne répondant plus aux standards actuels de consultation sur des outils différents (ordinateur de bureau, tablette, smartphone), il a été décidé de s'appuyer sur la structure et le design du site de la Maison des Artistes - Sécurité sociale pour créer un portail unique : www.secu-artistes-auteurs.fr. Ce dernier, organisé par activité professionnelle, permet d'offrir une information à la fois plus complète et ciblée.

Travaux sur la dématérialisation

Afin de pouvoir émettre automatiquement les dispenses de précompte des auteurs déclarant fiscalement leurs revenus d'auteurs en bénéfices non commerciaux, des travaux d'échanges de données ont été conduits avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP). L'aboutissement de ces travaux à la rentrée 2016 permet désormais de ne plus avoir à solliciter systématiquement les auteurs pour l'envoi de leur avis d'imposition.

Espace privé en ligne pour les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs

Les diffuseurs de la Maison des Artistes ont pu réaliser leurs déclarations trimestrielles en ligne pour la première fois en octobre 2016. Ils peuvent aussi procéder au règlement de leurs cotisations et contributions par carte bleue ou par virement.

Au 31 décembre 2016, 212 déclarations trimestrielles avaient été réalisées en ligne.

Accueil sur rendez-vous

Afin d'optimiser les ressources et d'améliorer le service rendu aux cotisants, l'organisation de l'accueil physique a été revue. Depuis le 1^{er} décembre 2016, la Maison des Artistes reçoit exclusivement sur rendez-vous et la prise de rendez-vous se fait en ligne sur le portail : www.secu-artistes-auteurs.fr

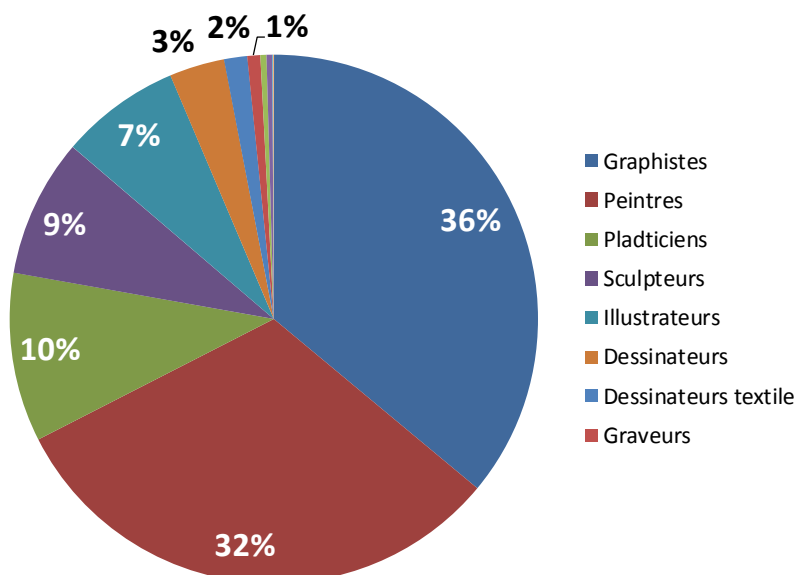
Globalement, le nombre d'auteurs cotisant à la Maison des Artistes a augmenté de 2,7 % entre 2015 et 2016 avec **60 192 auteurs en 2016**.

1 - L'activité des auteurs en 2016

Le graphisme et la peinture restent les activités les plus représentées (respectivement 36,0 % et 31,4 %) et les progressions les plus fortes sont enregistrées chez les plasticiens et les graphistes.

Activités des auteurs	2015	2016	Evolution
Graphistes	20 853	21690	+ 4,0 %
Peintres	18 703	18922	+ 1,2 %
Plasticiens	5 929	6216	+ 4,8 %
Sculpteurs	5 039	5093	+ 1,1 %
Illustrateurs	4 285	4417	+ 3,1 %
Dessinateurs	1 994	2039	+ 2,3 %
Dessinateurs textile	852	845	- 0,8 %
Graveurs	469	479	+ 2,1 %
Céramistes	223	224	+ 0,4 %
Peintres verriers	221	210	- 5,0 %
Peintres décorateurs	32	31	- 3,1 %
Liciers	25	26	+ 4,0 %
Total	58 625	60 192	+ 2,7 %

Répartition des activités chez les auteurs cotisants en 2016



2 - Le profil des auteurs en 2016

Globalement, **la répartition hommes / femmes reste équilibrée** (respectivement 50,1 % et 49,9 %) pour l'ensemble des auteurs. Ce résultat connaît toutefois de fortes variations en fonction des professions. Ainsi, les femmes sont très majoritaires dans les métiers du dessin textile (91,1 %), de la tapisserie (88,5 %) et de la céramique (72,8 %).

Près de la moitié des artistes auteurs sont implantés en Ile-de-France (44,4 %). Les artistes sont aussi installés dans les régions Auvergne - Rhône-Alpes et Occitanie pour 8,6 % et 8,0 % d'entre eux, ainsi qu'en Paca (7,3 %) et en Nouvelle Aquitaine (7,2 %).

En termes de structure d'âge, la population des artistes-auteurs se concentre sur les 30-49 ans qui représentent plus de la moitié de l'effectif (51,9 %). L'ensemble des tranches d'âge progresse de manière uniforme et régulière.

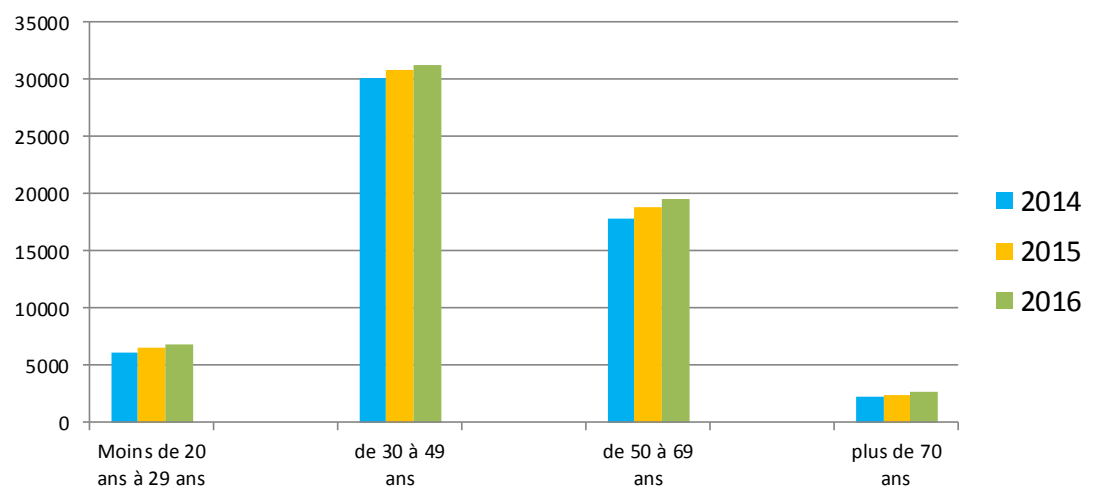
Répartition des artistes-auteurs par activité et par genre en 2016

Activité	Hommes	part H	Femmes	Part F
Graphistes	11 636	53,6 %	10 054	46,4 %
Peintres	9 070	47,9 %	9 852	52,1 %
Plasticiens	2 739	44,1 %	3 477	55,9 %
Sculpteurs	2 788	54,7 %	2 305	45,3 %
Illustrateurs	2 402	54,4 %	2 015	45,6 %
Dessinateurs	1 119	54,9 %	920	45,1 %
Dessinateurs textile	75	8,9 %	770	91,1 %
Graveurs	183	38,2 %	296	61,8 %
Céramistes	61	27,2 %	163	72,8 %
Peintres verriers	78	37,1 %	132	62,9 %
Peintres décorateurs	13	41,9 %	18	58,1 %
Liciers	3	11,5 %	23	88,5 %
TOTAL	30 167	50,1 %	30 025	49,9 %

Répartition des artistes-auteurs par région en 2016

Région	Affiliés	Assujettis	TOTAL	Proportion
Île-de-France	11 090	15 628	26718	44,4 %
Auvergne-Rhône-Alpes	1 776	3 398	5174	8,6 %
Occitanie	1 440	3 394	4834	8,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 537	2 870	4407	7,3 %
Nouvelle-Aquitaine	1 378	2 969	4347	7,2 %
Bretagne	772	1 845	2617	4,3 %
Pays de la Loire	872	1 682	2554	4,2 %
Grand Est	770	1 755	2525	4,2 %
Hauts-de-France	613	1 376	1989	3,3 %
Centre-Val de Loire	518	1 104	1622	2,7 %
Normandie	504	1 094	1598	2,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	419	1 002	1421	2,4 %
Outre-mer	67	185	252	0,4 %
Corse	41	93	134	0,2 %
TOTAL	21 797	38 395	60 192	100 %

Répartition des artistes-auteurs par groupes d'âge



3 - Revenus artistiques des artistes-auteurs

✕ REVENUS ARTISTIQUES PERÇUS EN 2015

Les revenus des artistes-auteurs se répartissent majoritairement entre la catégorie des revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (46,5 %) et celle des revenus compris entre le seuil et le plafond de la Sécurité sociale (39,9 %).

Cette répartition reste stable d'une année sur l'autre.

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2016	Proportion 2016	Evolution en nombre 2015 / 2016
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 325 €)	27 981	46,5 %	+ 3,7 %
Revenus situés entre 4 325 € et le seuil (8 649 €)	3 249	5,4 %	+ 11,3 %
Revenus compris entre le seuil (8 649 €) et le plafond 38 040 €)	24 040	39,9 %	-
Revenus supérieurs à 38 040 €	4 922	8,2 %	+ 5,1 %
TOTAL	60 192	100 %	+ 2,7 %

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2015	Proportion 2015
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 289 €)	26 992	46,0 %
Revenus situés entre 4 289 € et le seuil (8 577 €)	2 918	5,0 %
Revenus compris entre le seuil (8 577 €) et 37 548 €)	24 030	41,0 %
Revenus supérieurs à 37 548 €	4 685	8,0 %
TOTAL	58 625	100 %

✕ REVENUS ACCESSOIRES DES AUTEURS AFFILIÉS

Le nombre d'auteurs affiliés ayant déclaré des revenus accessoires continue de progresser avec une augmentation de 26,3 % en 2016 comparativement à 2015. En revanche, leur montant moyen a baissé de 1,1 % (2 729,96 € en 2016 vs 2 759,61 € en 2015) avec une forte disparité selon les domaines d'activités.

Déclaration 2016

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne	Evolution moyenne 2015 /2016
Peintres	495	1 539 964 €	3 111,04 €	+ 3,1 %
Graphistes	384	900 943 €	2 346,21 €	- 3,5 %
Illustrateurs	218	518 488 €	2 378,39 €	+ 9,8 %
Plasticiens	193	541 175 €	2 804,02 €	+ 5,4 %
Sculpteurs	185	559 965 €	3 026,84 €	+ 7,7 %
Dessinateurs	60	154 246 €	2 570,77 €	+ 8,0 %
Dessinateurs textile	25	44 201 €	1 768,04 €	- 48,6 %
Céramistes	17	45 448 €	2 673,41 €	- 15,2 %
Graveurs	12	28 525 €	2 377,08 €	+ 7,1 %
Peintres verriers	11	31 737 €	2 885,18 €	+ 10,5 %
Décorateur	1	5 459 €	5 459,00 €	+ 11,3 %
Licier	1	3 240 €	3 240,00 €	- 43,8 %
TOTAL	1 602	4 373 391 €	2 729,96 €	- 1,1 %

Déclaration 2015

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne
Peintres	425	1 282 766 €	3 018,27 €
Graphistes	246	597 908 €	2 430,52 €
Plasticiens	166	441 479 €	2 659,51 €
Sculpteurs	166	466 387 €	2 809,56 €
Illustrateurs	159	419 409 €	2 637,79 €
Dessinateurs	53	126 189 €	2 380,92 €
Dessinateurs textile	19	65 331 €	3 438,47 €
Céramistes	16	50 414 €	3 150,88 €
Graveurs	8	17 752 €	2 219,00 €
Peintres verriers	8	20 885 €	2 610,63 €
Décorateur	1	4 903 €	4 903,00 €
Licier	1	5 760 €	5 760,00 €
TOTAL	1 268	3 499 183 €	2 759,61 €

DIFFUSEURS MDA

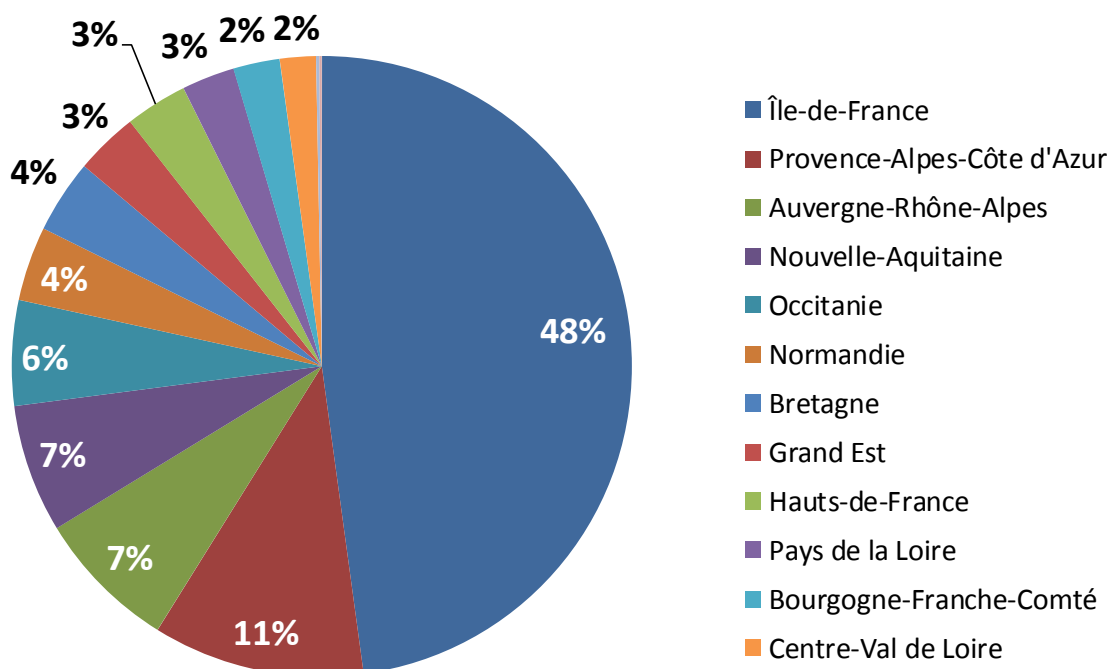
Après une diminution de 6 % en 2015, **on enregistre une augmentation de 9,7 % du nombre de diffuseurs en 2016**. Cette hausse concerne plus particulièrement les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs.

	2015	2016	Evolution
Diffuseurs 1 %	19 174	21 310	+ 11,1 %
Commerces d'art	2 070	2 013	- 2,8 %
Opérateurs de ventes volontaires	322	338	+ 5,0 %
TOTAL	21 566	23 661	+ 9,7 %

Evolution du nombre de commerces d'art par secteur d'activité

Catégorie	Nombre 2015	Nombre 2016	Evolution 2015/2016
Galeries	1 361	1 328	- 2,4 %
Antiquaires	269	257	- 4,5 %
Autre commerces	261	250	- 4,2 %
Brocanteurs	146	136	- 6,8 %
Editeurs d'art	19	18	- 5,3 %
Sociétés de vente en ligne	9	18	+ 100,0 %
Musées	5	6	+ 20,0 %
TOTAL	2 070	2 013	- 2,8 %

Répartition géographique des commerces d'art et sociétés de ventes volontaires



1 - Le traitement de la déclaration de revenus et d'activités

Sur les 60 192 auteurs concernés par la déclaration de revenus et d'activités 2015, 53 201 d'entre eux ont retourné leur dossier avant le 31 décembre 2016.

Pour la seconde fois en 2016, toutes les déclarations reçues avant le 15 avril (32 746) ont pu être traitées avant la fin du mois de juin, permettant ainsi d'adresser leur appel de cotisations de juillet à tous les auteurs ayant respecté l'échéance déclarative. Il est à noter que le nombre de dossiers reçus avant l'échéance a augmenté de 31,1 % par rapport à 2015 (24 979 dossiers) et que pour 61,9 % d'entre eux il s'agissait de déclarations en ligne.

✕ Taxations d'office

Fin octobre 2016, 8 028 auteurs n'avaient pas encore retourné leur déclaration de revenus et d'activités 2015 et ont, par conséquent, été destinataires d'appels de cotisations en «taxation d'office». À fin décembre, plus de la moitié d'entre eux avaient régularisé leur situation (51,8 %).

La déclaration en ligne des auteurs



Lancée en 2015, la déclaration en ligne des auteurs poursuit sa progression et plusieurs améliorations ont été apportées à l'interface de déclaration en 2016.

Les deux principales améliorations ont porté sur :

- la demande de première affiliation ou de maintien : cette demande est désormais contextuelle, elle dépend des montants de revenus artistiques saisis et seuls les auteurs demandant une première affiliation sont destinataires de l'imprimé d'immatriculation destiné à la Caisse primaire d'Assurance Maladie.
- le détail des revenus artistiques : il est maintenant possible de retrouver automatiquement les diffuseurs saisis l'année précédente et au besoin de faire une recherche dans le répertoire national des entreprises. Par ailleurs, la documentation n'est obligatoire qu'en fonction de ce qui a été demandé à la première étape (première affiliation ou maintien d'affiliation avec revenus en-dessous du seuil).

En 2016, 25 648 déclarations réalisées en ligne ont pu être validées, représentant ainsi 49,0 % des déclarations valides, soit une progression de 14,2 pts par rapport à 2015 (34,8 %).



Les activités des télédéclarants

Le taux de déclaration par activité place désormais cinq d'entre elles au-dessus de 40 % : les graphistes, les illustrateurs, les liciers, les plasticiens et les dessinateurs.

Activité	Part de télédéclarants 2015	Part de télédéclarants 2016	Progression
Graphistes	49,9 %	55,6 %	+ 5,7 pts
Illustrateurs	40,6 %	48,9 %	+ 8,3 pts
Liciers	26,1 %	46,2 %	+ 20,1 pts
Plasticiens	35,4 %	42,5 %	+ 7,1 pts
Dessinateurs	34,0 %	41,9 %	+ 7,9 pts
Dessinateurs textile	29,6 %	39,6 %	+ 10,0 pts
Céramistes	28,7 %	36,2 %	+ 7,5 pts
Peintres verriers	24,4 %	31,0 %	+ 6,6 pts
Graveurs	24,3 %	30,7 %	+ 6,4 pts
Peintres	22,4 %	30,5 %	+ 8,1 pts
Sculpteurs	20,8 %	29,8 %	+ 9,0 pts
Peintres décorateurs	17,4 %	12,9 %	- 4,5 pts
TOTAL	34,8 %	49,0 %	+ 14,2 pts

2 - L'affiliation et le maintien

En 2016, 4 418 débuts d'exercice ont été enregistrés, soit 6,2 % de moins qu'en 2015.

La Commission professionnelle a tenu 28 réunions au cours de l'année 2016 (31 en 2015) et examiné 7725 dossiers (vs 8 339 en 2015, soit - 7,36 %), dont 178 pour avis technique (149 en 2015, soit + 19,46 %).

Parmi les dossiers étudiés, 6 310 l'ont été au titre des maintiens d'affiliation (6 785 en 2015, soit - 7%) et 1 415 dossiers au titre des débuts d'activité (1 554 en 2015, soit - 8,94 %).

Le taux moyen d'admission a été de 39 % pour les demandes de première affiliation et de 84 % pour les maintiens d'affiliations. Ces taux étaient respectivement de 48 % pour les demandes de première affiliation et de 90 % pour les maintiens d'affiliation en 2015.

3 - Le recouvrement

En 2016, **l'encaissement auteurs a diminué de 0,1 %**. Cette très légère diminution s'explique en partie en raison de la «normalisation» des encaissements via le recouvrement Urssaf qui avait beaucoup progressé ces dernières années du fait de sa dématérialisation et centralisation à l'Urssaf Limousin (+ 8 % l'an passé).

Nature des cotisations	2015	2016	Evolution 2015 /2016
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	86 135 478 €	86 661 889 €	+ 0,6 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	14 179 070 €	13 601 973 €	- 4,1 %
TOTAL COTISATIONS AUTEURS RECOUVRÉES EN 2016	100 314 548 €	100 263 862 €	- 0,1 %

✕ Modes de règlement

Désormais 31 % des règlements des auteurs se font de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement). Proposé depuis juin 2015, le paiement par carte bleue représentait déjà en 2016 19 % des règlements.

✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des auteurs

Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2016, la Maison des Artistes a encaissé (hors recouvrement contentieux Urssaf, produits financiers des placements et frais de gestion) **2 193 661 €** contre 2 203 069 € en 2015 (- 0,4 %). Cette baisse s'explique en partie par une augmentation du précompte de cette cotisation (+ 2,8 %) par les diffuseurs.

4 - La dispense de précompte

Pour la première fois en 2016, la Maison des Artistes a pu échanger des données avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et a ainsi pu émettre automatiquement, dès le mois de décembre, les dispenses de précompte 2017 de 31 709 auteurs déclarant fiscalement leurs revenus d'auteurs en bénéfiques non commerciaux. Cet échange de données permet de ne plus avoir à solliciter systématiquement les auteurs pour l'envoi de leur avis d'imposition.

5 - La Commission d'action sociale (Cas)

En 2016, la Commission d'action sociale (Cas) a de nouveau pu avoir lieu à fréquence trimestrielle. Ainsi, au cours des quatre séances de l'année 2016, **385 aides ont été attribuées** au profit des auteurs affiliés à Maison des Artistes **pour un montant de 198 327 €**.

Parallèlement, 232 aides ont été attribuées à des artistes relevant de l'Agessa pour un montant de 138 468 €.

Au total, 617 aides, représentant 336 795 €, ont été attribuées à des personnes relevant du régime des artistes auteurs en 2016.

1 - Le précompte

✕ Le positionnement des précomptes

En 2016, une partie de l'activité du service Diffuseurs a été consacrée à l'apurement du retard pris dans le positionnement des précomptes 2014 sur les comptes auteurs.

Ainsi, si 8 997 déclarations annuelles ont été réceptionnées en cours d'année, **20 243 déclarations annuelles nominatives** ont été traitées.

✕ Evolution du taux de précompte

Afin de se mettre en conformité avec les textes réglementaires, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} trimestre 2016, le précompte de la CSG et de la CRDS devrait être calculé aux taux de droit commun du régime général indépendamment du régime fiscal de l'artiste-auteur (c'est-à-dire 98,25 % du montant brut HT versé à l'auteur pour le calcul de la CSG et de la CRDS).

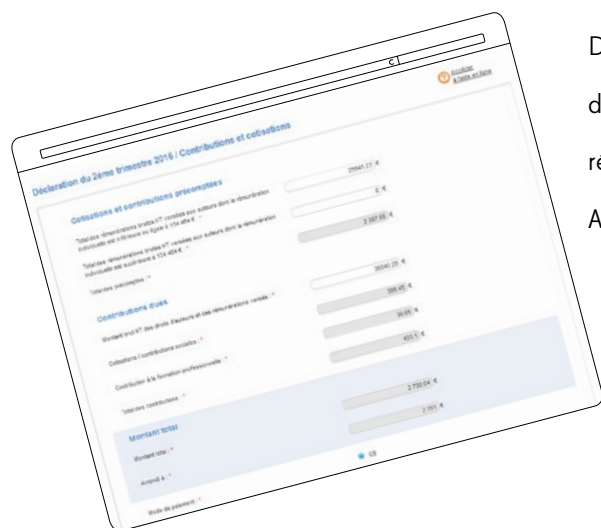
L'ensemble des diffuseurs contribuant sur la rémunération des auteurs a été informé de ce changement par e-mailing ou mailing postal.

2 - Le traitement de la déclaration de chiffre d'affaires ou de commissions

En 2016, parmi les 2 495 déclarations de chiffre d'affaires ou de commissions qui ont été adressées aux commerces d'art et opérateurs de ventes volontaires, **1 991 ont pu être traitées** par le service Diffuseurs.

Parmi les 879 commerces d'art qui avaient fait l'objet d'une relance en juin, 414 ont été mis en taxation d'office pour carence déclarative.

3 - La déclaration trimestrielle en ligne



Depuis début octobre 2016, les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs peuvent réaliser leur déclaration trimestrielle en ligne et régler leurs cotisations et contributions par carte bleue ou virement.

Au 31 décembre, 212 déclarations avaient été réalisées par ce canal.

4 - Le recouvrement

En 2016, **l'encaissement auprès des diffuseurs a augmenté de 7,0 %**.

La hausse la plus significative concerne les encaissements Urssaf auprès de ce public (+ 46,5 %).

Nature des cotisations	2015	2016	Evolution 2015 /2016
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Accoss	5 686 844 €	5 856 218 €	+ 3,0 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	580 601 €	850 573 €	+ 46,5 %
TOTAL COTISATIONS DIFFUSEURS RECOUVRÉES EN 2016	6 267 445 €	6 706 791 €	+ 7,0 %

✕ Modes de règlement

Désormais **38 %** des règlements des diffuseurs se font de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement).

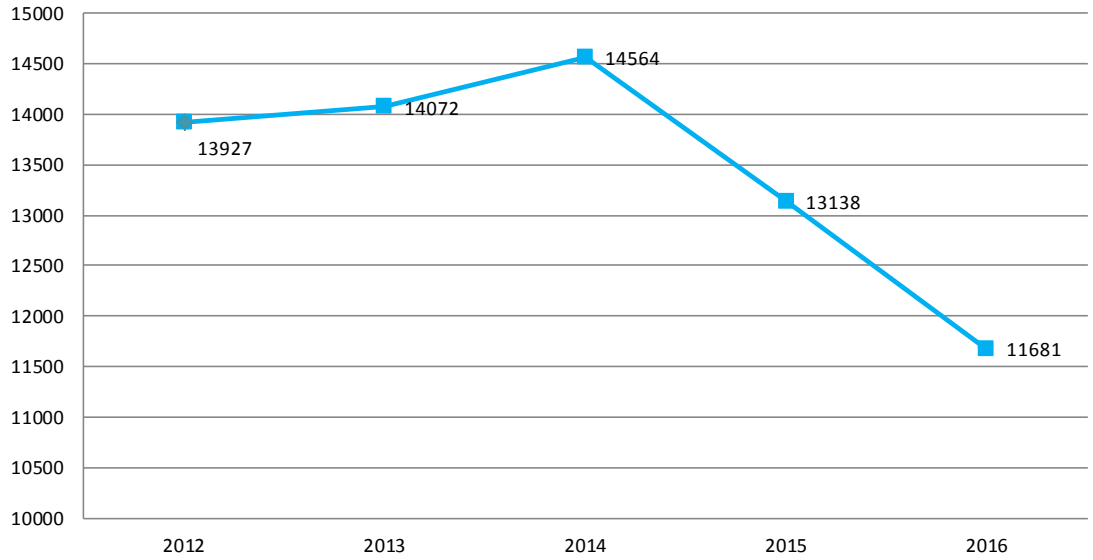
✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des diffuseurs

Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2016, la Maison des Artistes a encaissé auprès des diffuseurs (hors produits financiers des placements et frais de gestion) **1 111 352,71 €** contre 1 050 382,23 € en 2015 (+ 5,5 %).

1 - Accueil physique

La diminution du nombre de visites entamée en 2015 s'est poursuivie en 2016, passant de 13 138 à **11 681 personnes reçues**, soit une baisse de - 11,1 % en un an. Avec un nombre median d'environ **980 visites par mois**, la durée moyenne d'attente était de 16 minutes.

Evolution du nombre de visites reçues à l'accueil entre 2012 et 2016



✕ Accueil sur rendez-vous

Afin d'optimiser les ressources et d'améliorer le service rendu à nos cotisants, l'organisation de l'accueil physique a été revue et l'accueil sur rendez-vous a été mis en place à compter du 1^{er} décembre 2016. Pour les cotisants, l'accueil sur rendez-vous permet :

- de prendre rendez-vous en ligne, quand ils le souhaitent et de choisir leurs date et créneau.
- de ne pas attendre le jour J. L'accueil sur rendez-vous permet d'optimiser le temps consacré aux démarches administratives.
- de voir leur dossier réglé en quittant la Maison des Artistes ou en amont de leur rendez-vous. En effet, le conseiller consulte le dossier avant le rendez-vous et le prépare. Le cas échéant, il contacte téléphoniquement le cotisant pour régulariser sa situation sans qu'il n'ait à se déplacer.

Ce changement a été accompagné auprès des cotisants via de l'affichage, des flyers et des e-mailings aux personnes habitant les arrondissements les plus proches de la Maison des Artistes.

2 - Accueil téléphonique

Le volume d'accueil téléphonique poursuit sa baisse avec **44 970 appels reçus en 2016**, soit - 4,0 %. 68 % des appels des auteurs ont obtenu une réponse pour 83 % de ceux des diffuseurs.

3 - Gestion des e-mails



Le canal mail poursuit sa progression **avec 62 412 mails** reçus en 2016 (59 734 venant d'auteurs et 2 678 de diffuseurs), soit une augmentation de 1,8 %.

Les mails adressés via l'espace privé des auteurs sont désormais majoritaires avec 38 338 mails reçus dans l'année.

Parallèlement, la politique d'e-mailings mise en place en 2015 s'est poursuivie permettant d'informer les artistes-auteurs sur les échéances de leur déclaration, leur dispense de précompte, les nouveaux services proposés en ligne, et, plus ponctuellement, d'informer les diffuseurs sur les évolutions réglementaires.

Au total, ce sont **plus de 258 000 mails** qui ont été envoyés par les services de la Maison des Artistes au cours de l'année 2016.

4 - Site internet



✕ Un portail commun

À compter du 29 juin 2016, le site mda-securitesociale.org a élargi son offre de contenus et de services et est devenu un portail commun à l'Agessa et à la Maison des Artistes : www.secu-artistes-auteurs.fr

Le nombre de visites est ainsi passé de 356 898 au premier semestre à 416 968 au second semestre.

✕ Téléchargement des attestations

En 2016, 56 950 attestations ont été téléchargées dans l'espace privé de la Maison des Artistes, dont :

- dispenses de précompte : 17 137
- attestations d'affiliation : 15 845
- attestations de vigilance : 8 360
- attestations de marché public : 8 066
- attestations d'assujettissement : 7 522

Ce service, ouvert depuis juin 2015, permet aux auteurs dont le compte est à jour, et qui remplissent les conditions nécessaires, de télécharger leurs attestations autant que de besoin.



MAISON DES ARTISTES
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75 484 PARIS CEDEX 10
T : 01 53 35 83 63

WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR